



Réunion commission vie associative

Le 31 janvier 2023

Présents : Michel Beaulaton, David Bost, André Fougère, Didier Liennart, Carole Fayet, Céline Bouteloup

Excusés : Claire Richard, Sylvie Demathieu

En préambule...

Michel Beaulaton explique qu'il trouve le Cerfa compliqué, qu'il aurait fallu que Carole aille faire des parmenences pour aider les associations dans les différentes communes... Céline Bouteloup répond que la mission Vie associative de Carole est sur un mi-temps et qu'elle n'a donc pas de temps pour cela. Par contre, il est bien mentionné dans les supports d'information que les associations peuvent l'appeler si elles ont besoin d'aide.

Echanges sur la démocratie au sein de la communauté de communes, sur la question du manque de participation aux commissions, de la perception de « chambre d'enregistrement » qui résulte des conseils de communauté.

Didier Liennart explique que pour la vie associative, depuis 2 ans, il organise 7 réunions par secteurs pour aller au plus proche des gens, mais que même ainsi, c'est difficile de mobiliser.

Règlement des subventions

Michel Beaulaton regrette le fait que ce document soit présenté en commission la veille du conseil, ce qui signifie que le règlement est déjà acté...

Didier Liennart explique que le but de la réunion est justement de prendre l'avis de la commission pour éventuellement faire évoluer le document avant le conseil (informations qui peuvent être données à l'oral).

Michel Beaulaton explique qu'il d'accord sur le fond (il n'y a pas grand-chose de nouveau), avec une seule remarque : l'exceptionnel doit être hors enveloppe des subventions habituelles.

David Bost confirme cette position en expliquant que selon lui, il faut aider les événements exceptionnels mais pas au détriment des autres.

>> La commission approuve à l'unanimité cette position et demande de la signifier au conseil. Ainsi, il est convenu de préciser dans la délibération que le règlement ne s'applique pas pour les aides aux gros événements à caractère exceptionnel et médiatique, que ces aides ne seront pas imputées sur l'enveloppe financière dédiée aux subventions et que par conséquent, elles feront l'objet d'une délibération spécifique.



La commission salue le principe de la nouvelle enveloppe vie associative, qui apporte un peu de souplesse pour les cas particuliers.

Didier Liennart explique que le règlement est motivé par la volonté de transparence. Cette année, toujours par souci de transparence, il a souhaité que toutes les associations soient informées de la campagne de subvention, et pas seulement celles subventionnées en N-1. Mais peut-être que cela sera compliqué du fait que cela risque de susciter de faux espoirs et du fait de l'enveloppe fermée.

Des échanges ont cours sur la notion d'équité : comment être juste et équitable dans les octrois de subventions : en fonction des besoins exprimés, des financements autres... Question aussi des associations employeuses, avec beaucoup de cas particuliers (PAVA, Bief, associations sportives...).

Michel Beaulaton propose qu'à l'avenir ces projets exceptionnels soient présentés en commission par les associations.

Céline Bouteloup rappelle l'importance de l'équilibre financier pour un projet, faute de quoi, il faut prévenir en amont la comcom en année N-1, et voir avec elle l'aide financière qui pourrait être mobilisée. Il faut aussi améliorer la com interne sur ce sujet.

Michel Beaulaton interroge la question des budgets alloués sur chaque domaine. Didier Liennart reconnaît que c'est une difficulté, et notamment pour le social où certaines associations pourraient recevoir une cotisation et être ainsi « sorties » des subventions.

Didier Liennart explique qu'il souhaiterait que la comcom travaille en partenariat plus étroit avec les communes en charge du subventionnement du fonctionnement des associations.

André Fougères explique que les fourmofolies, portées par le comité de foire, rencontrent aussi des difficultés financières. Didier Liennart souhaite les rencontrer.

Matériel Vie associative :

Didier Liennat explique que lors des réunions par bassin de vie sur les besoins des associations, des besoins en matériel sont remontés.

Il a obtenu l'accord du Bureau pour un budget d'acquisition de matériel de 6000 € par an, à condition que la gestion et le stockage soit assuré localement par des communes ou associations.

Le service vie associative a donc réalisé une enquête pour affiner les besoins, compte-tenu de ce qui existe ou pas, et compte-tenu de la volonté de gestion locale.

Carole Fayet présente les résultats de l'enquête (59 réponses, dont 16 communes).

Le problème essentiel remonté est l'absence de lieux de stockage.



La commission pense que si on trouvait des lieux localement (il y a de nombreux bâtiments de la CC vacants), les associations seraient prêtes à prendre en charge la gestion du matériel.

Didier Liennart pointe le problème du manque de retour.

Il explique que le bilan de l'enquête va être renvoyé aux associations, en demandant, par secteur, une priorisation des besoins.

Selon les réponses, deux options possibles :

- Soit équiper un peu partout chaque année, avec éventuellement un type de matériel par année
- Soit se concentrer sur un secteur par an

Suite aux réponses, il faudra aussi demander aux associations si elles sont prêtes à gérer le matériel si on trouve un local.

Suite à ces éléments, une prochaine commission sera à prévoir sur ce sujet.